1re ANNÉE. — NUMÉRO 47. SAMEDI 25 NOVEMBRE 1871.

LA LIBERTÉ

Journal catholique quotidien

ABONNEMENTS

	1 an.	6 mois.	3 mois.
SUISSE	fr. 20	10 50	5 50
FRANCE, — BELGIQUE, — ALLEMAGNE, — AUTRICHE	» 36	18 50	9 50
ITALIE	» 30	15 50	8 —
HOLLANDE	» 45	23 —	11 50
ANGLETERRE, — ESPAGNE	» 52	26 50	13 50

BUREAUX DE REDACTION

ET IMPRIMERIE

rue de Romont, 67, Fribourg.

PRIX DES ANNONCES : LA LIGNE, 15 CENTIMES.

Les Agences de publicité suisses sont autorisées à recevoir les annonces pour la LIBERTE.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES.

La Rédaction rend compte des ouvrages dont un exemplaire lui est adressé.

Le Prêtre et la Politique.

(Suite.)

Depuis trois siècles, nous avons vu s'abîmer de puissantes dynasties, des républiques florissantes disparaître sous le niveau de la conquête. Là où prédominait naguère *l'élément populaire, il a disparu devant les* envahissements de l'aristocratie, le fait accompli prend la place du droit, l'injustice est légitimée par le succès, la diplomatie ne repose que sur l'imposture et ces garanties de paix que l'Europe trouvait autrefois dans son homogénéité, elle les charge en vain dans un équilibre tel de ses diverses puissances qu'il en résulte une impuissance générale. Cependant, les peuples jetés hors de leur article sont fatalemeut entraînés dans ce cercle vicieux dont la circonférence n'est qu'une perpétuelle alternative d'anarchie et de despotisme. Tourmentés par un désir immodéré de liberté et de progrès, ils se livrent à tous les écarts d'une imagination en délire et marchent de bouleversement en bouleversement vers un terme inconnu. Au nom de la liberté et du progrès, ils brûlent un jour ce qu'ils ont encensé la veille, ils renversent en un moment l'œuvre des siècles, et bientôt accablés sous le faix de leurs conquêtes, ils vont les jeter aux pieds d'un soldat de fortune.

La liberté se confond avec la licence, et son nom souillé par d'abominables forfaits, devient pour les hommes simples une pierre de scandale. *Les sciences ont perdu en profondeur* ce qu'elles ont gagné en surface, les arts se sont matérialisés et abâtardis; l'industrie seule a fait des pas de géants, et la vapeur a conquis *le monde, mais c'est pour* le gouverner en tyran, qui pressure et écrase des classes entières afin d'enrichir quelques favoris.

A qui la faute?

A l'Eglise? — Non, sans doute, puisque ce fatal changement coïncide précisément avec l'époque où la Réforme a renversé la suprématie temporelle de la papauté là où elle n'a pu renverser à la fois sa suprématie temporelle et sa suprématie spirituelle. Que l'on applaudisse à sa chute comme au premier pas de fait vers l'émancipation des peuples, c'est là une erreur grossière, dont la réfutation se lit à chaque page de l'histoire, et s'il nous est permis d'exprimer *toute notre pensée, nous dirons que la pré*tendue réforme a été un crime non seulement contre Dieu, mais encore contre l'humanité.

Pour éviter toute fâcheuse interprétation, nous notons expressément que ces paroles concernent les criminels auteurs et propagateurs de la réforme, et non les protestants de bonne foi qui l'ont acceptée comme un héritage fatal dont ils n'ont point à répondre.

Ne nous laissons pas séduire par quelques phrases sonores, et examinons de sang-froid ce qui se passe dans la région des faits. L'égémonie séculaire de la papauté sur les nations chrétiennes vient d'être détruite et le clergé, pour nous servir d'une phrase stéréotype, est refoulé dans le sanctuaire. Dès lors, l'axe du monde moral est brisé, les principes fondamentaux de la société soumis à l'action dissolvante de l'examen privé, tombent au rang de simples opinions philosophiques, l'état, la propriété, la famille, sans cesse remis en question, inclinent vers leur ruine. Les princes et les peuples, rapprochés naguères par la douce *influence de l'Eglise, se retrouvent face à* face, les uns avec leur soif immodérée de pouvoir, les autres avec cet esprit d'insubordination qui leur rend insupportable le *joug salutaire de l'autorité. Alors apparais*sent les premiers symptômes de cette lutte sociale qui forme le caractère distinctif de notre époque, alors apparaissent ces crises terribles et périodiques qui ont commencé par la guerre des paysans et les soulèvements des anabaptistes en Allemagne, et qui, selon toute apparence, ne sont point terminées par les commotions européennes d'une époque récente.

A un mal universel il faut un remède universel. Or, ce remède nous ne le voyons que dans un retour sincère des nations dissidentes vers l'unité catholique, hors de laquelle il n'y a pas plus de salut pour les peuples que pour les individus, et dans une *union plus intime des nations catholiques* avec l'Eglise. Ce que l'Eglise a fait jusqu'à nos jours pour la société nous est un gage des nouveaux bienfaits qu'elle lui prépare. A cette merveilleuse machine qu'elle seule a construite, seule elle saura rendre son jeu régulier, seule, dans l'avenir comme dans le passé, elle saura concilier l'ordre avec la liberté.

C'est en vain qu'on se flatterait d'arriver au repos uniquement par la compression. L'expérience nous enseigne que les moyens violents peuvent bien arrêter un instant les progrès du mal, mais qu'ils n'en tarissent point la source. N'allons point chercher le type de notre société parmi les peuples de l'Orient maintenus dans l'immobilité de momies par les bandelettes du fatalisme.

(A suivre.)

Fribourg, le 24 novembre 1871.

BULLETIN POLITIQUE.

En 1857, le parti conservateur belge était au pouvoir. Il eut la faiblesse de céder devant une émeute des rues, provoquée à Bruxelles par les libéraux, les plus forts dans toutes les villes où, comme à Paris, les mauvais éléments surabondent.

Il a fallu douze ans au parti conservateur belge pour reconquérir la position perdue par cette faiblesse.

Le parti libéral cherche aujourd'hui à renverser le cabinet d'Anethan par les mêmes voies extra-légales. Le prétexte est la nomination, comme gouverneur du Linbourg, de M. de Deck, ancien administrateur de l'une des sociétés Langrand. M. Baru a interpellé le ministère sur cette nomination. La discussion s'est ouverte mercredi.

Le même soir, des bandes ont parcouru les rues en criant : *vive Baru*; les agitateurs *sont* passés sous les fenêtres du ministère des travaux publics, en proférant des clameurs menaçantes contre M. Wasseiges, l'un des hommes qui ont l'honneur d'être tout particulièrement désagréables au parti du désordre; enfin, ils ont stationné devant le palais du roi en réclamant à grands cris la démission du ministère.

Espérons que le cabinet, issu de la volonté clairement exprimée de toute la nation, ne commettra pas cette fois la faute de céder devant la canaille d'une ville.

* * *

La commission des grâces n'a encore prononcé sur aucune des causes qui lui sont soumises. Peut-être le télégraphe nous transmettra-t-il ce soir ses premières décisions.

La nomination de M. le comte Gontaut-Biron, comme ministre de France à Berlin est certaine. Il ne lui manque que d'être publié dans le *Journal officiel.*

La commission permanente s'est réunie jeudi à Versailles et a entendu quelques explications de M. Pouyer-Quertier sur l'émission des petites coupures, qui décidément ont de la peine à se faire admettre dans la circulation. Le ministre a assuré qu'il n'aura pas besoin de demander de nouvelles avances à la Banque jusqu'à la fin de l'année.

M. Pouyer-Quertier, interpellé sur le budget de 1871, particulièrement en ce qui regarde le budget de la guerre, a refusé de répondre en disant que rien n'est encore définitivement arrêté à cet égard.

L'Académie vient d'avoir sa séance pour la distribution des prix de vertu. M. Legouvé a prononcé un discours, dans lequel il a dit que les lauréats, cette année, s'appellent Châteaudun, St-Quentin, Toul, Bitsche, Belfort, Strasbourg, Coulmiers, Paris. Il a rappelé la protestation de l'Institut contre le bombardement de Paris, et abordant assez malheureusement une question brûlante, il a demandé à l'Institut de protester aujourd'hui contre la décapitalisation de la grande ville.

* * *

On sait que le cabinet bavarois propose une adjonction au code pénal dans le but de punir les ecclésiastiques qui interviennent sur le terrain de la politique. La première délibération sur cette proposition a eu lieu hier.

M. de Lutz, ministre des cultes, déclare qu'il ne s'agit pas d'une question bavaroise. Tout l'empire est travaillé d'une manière pas-

---

Feuilleton de la LIBERTÉ. 7

L'ORAGE

Plus loin, en entrant dans la forêt, les deux promeneurs avaient traversé une petite clairière où le père de Wilhelm Steinherz, alors propriétaire de ce coin de bois, avait planté un chêne le jour de la naissance de son fils, et qu'ils appelaient pour cette raison, le rond-point du capitaine.

Lisbeth alors, rêveuse et attristée en présence de ces doux et lointains souvenirs, s'était assise tristement sur l'herbe, et, tandis que son père relisait un fragment de son Polybe, qu'il avait emporté, elle avait cueilli une des premières marguerites, et l'effleurait furtivement, en murmurant avec un soupir : « Les reverrons-nous?... Souvent?... Jamais?»

Un à un étaient tombés les pétales blancs, une à une s'étaient envolées les joyeuses espérances de la jeune fille. La fleurette avait dit : Jamais; et Lisbeth baissant son front blanc, voilant ses yeux noirs, avait rejeté dans l'herbe le calice vide et la tige nue.

Aussi la journée lui parut triste et le voyage long.

En vain, l'on s'était arrêté pour dîner dans une ferme des environs où la ménagère avait régalé ses hôtes de sa crême la plus savoureuse et de son miel le plus doré; en vain, Lisbeth avait eu l'occasion d'enrichir son herbier de quelques plantes rares trouvées dans les montagnes; en vain, le bon Gervinus, remarquant la tristesse et l'accablement qui pesaient sur le front de sa fille, avait cherché à l'en distraire en lui parlant, non de l'éloquence de Polybe et des guerres des Romains, mais des beautés de la Suisse qu'il avait jadis visitée, — l'enfant restait rêveuse et languissante, soupirait parfois, parlait peu et ne riait point.

Le père, tout d'abord, s'était inquiété; puis, comme il était de cette nombreuse classe de gens qui trouvent heureusement à toute manifestation morale une explication matérielle, il s'était dit, non sans raison peut-être, que l'intense chaleur du jour et l'état *orageux de l'atmosphère devaient influer dé*favorablement sur les nerfs et l'humeur de sa chère convalescente.

— Il y aura de l'orage ce soir, — avait-il dit en regardant les nuages et se frottant les mains, au moment où, après une longue pause pendant laquelle il s'était douloureusement étonné de l'indifférence de sa fille à sa brillante description des glaciers du mont Rosa, il avait cherché une raison plausible à cet état inquiétant, et croyait l'avoir enfin trouvée.

— Oui, sans doute, il y aura de l'orage; — avait répété machinalement Lisbeth. Puis elle avait jeté, elle aussi, un long et vague regard sur le ciel bleu et avait appuyé languissamment sa jolie tête blonde au tronc d'un hêtre.

Vers la fin de l'après-midi, le vent se leva, les forêts mugirent, les moissons se courbèrent; un immense voile gris-plombé s'étendit à la fois sur les nuages du ciel et sur les flots du Rhin; seuls, les coteaux, les bois, les prés, les champs de vigne, prirent tout à coup cette belle teinte d'un vert éclatant et velouté que leur donne l'approche d'un orage et le voisinage d'un ciel sombre.

De grands tourbillons de poussière, de feuilles sèches, de mousses arrachées, s'éle*vaient au bord des routes et venaient battre* le flanc des coteaux; les oiseaux, tournoyant en l'air, regagnaient les bois au premier signal de la tempête, et les pêcheurs loin de leur gîte amarraient leurs barques dans les petites anses du Rhin.

Le professeur et sa fille avaient déjà quitté le grand bois, mais ils étaient encore loin de la ville.

Lisbeth hâtait le pas, car elle avait froid, et l'orage lui faisait peur.

— Il faut aller au plus court, avait tout d'abord déclaré Gervinus. Et tous deux, pour éviter le chemin étroit longeant la rive du fleuve, avaient pris un sentier conduisant sur les hauteurs, à travers les pentes incultes, les bruyères et les champs de vignes, jusqu'à la grand'route qui aboutissait au faubourg.

Ce sentier était difficile et long; nos deux promeneurs s'y étaient engagés depuis une demi-heure déjà, et n'étaient pas près encore du tournant de la route lorsqu'ils se virent arrêtés par un obstacle imprévu.

La montagne avait été récemment coupée en cet endroit; le sentier disparaissait et fait place à une large et profonde carrière.

Sous les pieds des voyageurs s'ouvrait l'abîme; sur leurs têtes grondait déjà l'orage, et derrière eux s'avançait la nuit.

Autour d'eux ce plateau élevé, sablonneux et stérile n'offrait pas un refuge, pas un abri.

(A suivre.)

sionnée et quand un membre souffre tous souffrent. En Bavière, la question est de savoir qui est le maître, le gouvernement ou l'Eglise romaine. Deux gouvernements ne peuvent absolument pas subsister côte à côte; ce serait la ruine de toute autorité. L'Eglise catholique cherche à étendre sa puissance sur tous les domaines. L'Etat a pris diverses mesures contre les empiétements de l'Eglise, telles que le placet royal, le recours comme d'abus, etc. Cependant ces mesures sont en contradiction avec les principes des Etats modernes; il faut que, sur son territoire, l'Eglise soit libre. Quant à l'Etat, il faut aussi qu'il soit le maître chez lui, et pour cela qu'il s'entoure de boulevards contre les attaques possibles de l'Eglise; la loi que l'on propose aujourd'hui en est le premier fort.

A la fin de ce discours, tout pétri de césarisme et d'hypocrisie, M. de Hohenlohe a annoncé que M. Simson donne sa démission de président de la Chambre. Nous ignorons s'il y a quelque corrélation entre ces deux faits.

Quoiqu'il en soit, la Chambre a décidé de se réunir le soir même, à huit heures, pour nommer un nouveau président.

CONFÉDÉRATION.

(Correspondance de Sion.)

Nous sommes en plein Grand Conseil. Jusqu'à présent les séances ont été calmes et pacifiques. Rien n'a rappelé les orages et les agitations des sessions extraordinaires que nous avons eues dans le courant de cette année. Le pays a besoin de se remettre des émotions par trop fréquentes et trop brusques qu'il a éprouvées. Après les discours démagogiques pour ainsi dire de l'opposition au sein du Grand Conseil, nous avons vu nos plaines et nos vallées parcourues en tous sens par des meneurs qui trompaient nos populations et leur faisaient signer la fameuse pétition des 9000, qui vient de subir un nouvel échec au Conseil des Etats.

Dans la deuxième séance, l'assemblée législative a nommé M. Chapelet, président, en remplacement de M. Zen-Ruffinen, nommé conseiller d'Etat, et dans celle d'aujourd'hui M. de Chastonay, Victor, de Sierre, second vice-président, en remplacement de M. Chapelet.

Parmi les tractanda le budget pour 1872 tient la principale place. Il accuse un déficit de 60,000 fr., si je ne me trompe. Ce déficit est tolérable si on le compare aux 5,000,000 de nouvelles dettes qui grevaient le pays au dire des meneurs de l'opposition.

Le Conseil d'Etat présentera à la haute Assemblée un projet de loi sur les jeux. Cette loi est devenue nécessaire dans les circonstances actuelles, où tous les chevaliers d'industrie et tous les croupiers se sont donnés rendez-vous en Valais, paraît-il. La question des jeux est devenue une grosse affaire.

Une certaine presse est allée jusqu'à dire que le gouvernement trempait dans l'établissement des jeux.

Rien de plus faux. Le projet de loi qu'il a élaboré le prouvera de la manière la plus évidente, je l'espère. Nos radicaux si zélés pour le maintien de la moralité sont devenus tout doux depuis quelque temps.

Le puriste Pignat a stipulé, dit-on, un acte de concession, il aurait été assisté de M. Eytel, de Vaud. Une pétition de 500 citoyens de Martigny, réclamant en faveur des jeux, doit être présentée au Grand Conseil. Le tripot de Saxon ne suffit donc plus au district de Martigny, district radical par excellence.

NOUVELLES SUISSES.

Berne. — M. Emile Acollas, professeur de droit à l'Université de Berne, vient d'adresser sa démission à la direction de l'instruction publique.

D'après une lettre adressée par M. le professeur Acollas au *Radical* de Paris, ni les conservateurs, ni les radicaux suisses ne paraissent avoir le don de lui plaire; les internationaux seuls sont de son goût, et encore ne sont-ils pas à ses yeux exempts de défauts. Les événements les plus mémorables accomplis ces derniers temps en Suisse sont, d'après M. Acollas, le Congrès de la paix et de la liberté à Lausanne, et la démonstration des internationaux genevois qui ont cependant commis la faute de placer à leur tête des gens incapables, de provoquer des grèves inopportunes, et de se mêler des conflits locaux de la bourgeoisie, mais qui, du reste, sont des gens selon son cœur. L'ex-professeur à l'Univerité de Berne résume ainsi son opinion sur la Suisse: « C'est, dit-il, jusqu'à présent un terrain mal préparé pour l'avancement de l'idée du droit, car elle est religieuse, elle croit au principe d'autorité et est encore enfoncée dans les traditions du moyen-âge. »

La révision remédiera à tout cela.

Neuchâtel. — Un incendie a eu lieu mercredi à Neuchâtel, à 3 heures de l'après-midi, dans une des dépendances de l'hôtel du Faubourg. Le feu a pris à une distillerie, *vis-à-vis du Vieux-Chatel*, et s'est communiqué à une maison voisine. Le mobilier a pu être sauvé, mais la maison est fortement endommagée.

Les renseignements nous manquant, nous remettons à demain les détails sur ce sinistre.

CHRONIQUE.

Un des grands trucs des émeutiers et des révolutionnaires parisiens, c'est *la promenade du cadavre*. En a-t-on vu passer dans les rues de Paris, et à la lueur du soleil et aux reflets des étoiles, de ces cadavres souillés de sang, portés sur des fusils, et autour desquels la populace débraillée des faubourgs criait: « *Aux armes citoyens! On nous assassine!* »

Les radicaux fribourgeois, qui ne sont pas inventifs et qui pastichent, nous préparent en ce moment une représentation tragico-comique, qui ressemble de près à cette émouvante cérémonie de la révolution parisienne.

Dans leurs récentes réunions électorales, ils ont tirés de sa gaîne un long et vieux poignard, — l'abstention — et ont résolu de se suicider, en se le plongeant dans le ventre.

Le cadavre radical sera d'abord promené à travers tout le canton, au milieu des larmes et des grincements de dents. Le cadavre sentant mauvais, il sera enveloppé dans les quatre pages d'une pétition destinée à appuyer la révision, et déposé au seuil du palais fédéral. Là, *quatre z'avocats*, avec un crêpe au chapeau et des larmes de crocodile dans la voix, déballeront le cadavre et feront l'explication de sa mort, *occasionnée* par ces vils assassins de conservateurs. Des réunions de pleureurs, à la mode indienne, seront également organisées dans toute l'étendue du territoire.

Cette manœuvre palpitante d'intérêt réussira-t-elle à nos malins radicaux pour éveiller la commisération unitaire et la pitié fédérale, derniers refuges du radicalisme expirant? Nous en doutons, et nos conseillers nationaux et fédéraux, qui connaissent toutes les ficelles de la troupe rouge fribourgeoise, pourraient bien s'écrier, en parodiant les rats prudents du bon La Fontaine:

Ce *cadavre ensanglanté* ne nous dit rien de bon.

D'abord, qu'est-ce que l'abstention?

« L'abslention est pratiquée par les partis politiques en minorité. Ces partis, voyant que tout effort pour faire *triompher* leurs idées est *vain*, ne veulent pas donner à leurs adversaires le spectacle de leur *défaite*. Quelquefois aussi, ils se proposent de protester contre une oppression réelle ou imaginaire; ils pensent alors qu'en votant, ils reconnaissent la légalité de l'acte ou du gouvernement qu'ils combattent. Nous ne citons que pour mémoire l'abstention des électeurs qui a pour unique cause la négligence; il ne saurait être question de justifier un acte si peu motivé et même si coupable au point de vue des intérêts généraux du pays. Pourra-t-on mieux justifier l'abstention d'un parti? Nous ne le croyons pas. D'abord, c'est *une annulation de soi-même, un suicide politique, qu'on ne peut pas plus exécuter que l'acte de détruire sa personne*. Puis, en se retirant sous sa tente, en s'ôte toute chance de profiter d'un changement dans l'opinion du pays. En prenant part au mouvement politique, en se mêlant à ses concitoyens lors des élections, en se présentant à leur choix, on peut espérer faire une propagande plus ou moins heureuse, et obtenir une certaine influence sur les destinées de la patrie. Or, on doit à son pays non-seulement son rang, mais encore *son dévouement, son talent*. A l'orateur qui se tait, on pourrait dire: Si vous aviez parlé, nous nous serions peut-être rendus à vos arguments. *Vous n'avez pas le droit de douter de l'intelligence, de la loyauté, du patriotisme de vos concitoyens*, même lorsqu'ils professent des opinions opposées aux vôtres. »

Cette définition de l'*abstention* n'est pas de nous; nous l'avons textuellement empruntée à un ouvrage *(Dictionnaire général de la politique, Paris, Lorenz, 1863, page 6 du tome 1)*, publié par Maurice Block, rédacteur du *Siècle* et du *Journal des Débats*, et dont la presse radicale a publié un éloge mirobolant, lors de son apparition. C'est donc l'opinion d'un de nos adversaires politiques.

Mais pourquoi, se demandera-t-on, les radicaux fribourgeois sont-ils en opposition avec ces idées radicales, et vont-ils, *urbi et orbi*, prêcher l'abstention électorale?

Ce secret-là est aujourd'hui le secret de Polichinelle. La promenade du cadavre aura lieu parce que le parti radical fribourgeois est bien réellement à l'agonie. Il n'a plus de sang dans les veines, c'est-à-dire, *il n'a presque plus d'hommes*. Etendu sur la litière des mauvais journaux, le radicalisme de la Broye, de la Gruyère et de la Sarine, râle sa dernière injure contre le pays et la religion.

Honneur à ses propres fossoyeurs! Ils ont travaillé mieux que nous.

CANTON DE FRIBOURG.

Le Conseil communal de la Ville de Fribourg se fait un devoir de remercier chaleureusement toutes les communes qui ont bien voulu envoyer le secours de leur pompe, lors de l'incendie qui a éclaté dans cette ville le 18 courant. Il n'est pas douteux que tous ces secours, arrivés avec une promptitude remarquable, ont puissamment contribué à maîtriser le feu qui menaçait de détruire tout un quartier.

Au nom du Conseil communal:
Le Syndic,
L. CHOLLET.

Châtel-St-Denis, le 21 nov. 1871.

Les différentes sections du Pius-Verein formées dans le district de la Veveyse ont eu une réunion générale à Châtel-St-Denis, dimanche 19 courant. J'ai l'honneur de vous donner l'état des questions traitées, et le résumé des discours faits dans cette nombreuse assemblée.

Questions traitées:

1° Caisse d'épargne; 2° Paupérisme; 3° Le but du Pius-Verein; 4° La Prusse; 5° Le libéralisme; 6° Quelques réflexions sur la situation actuelle; nécessité de faire revivre dans la société les principes d'autorité.

La question des Caisses d'épargne est traitée à un point de vue très-élevée par M. Genoud, receveur d'Etat. Il s'attache d'abord à développer les principes qui ont donné naissance à l'épargne elle-même et qui en constituent l'essence. Ces principes ne sont autre chose que la nécessité du travail à laquelle l'homme est condamné, la différence dans le degré des forces reçues pour accomplir ce premier des devoirs, et, comme conséquence naturelle, la charité chrétienne qui supplée aux défectuosités d'intelligence, de forces corporelles, de moyens d'existence. C'est surtout considérée sous ce dernier point de vue que l'épargne prend une importance capitale et qu'elle a même sa seule raison d'être; car, aussi bien que le travail, elle devient alors obligatoire en vertu de la loi divine de la charité, et par là elle est appelée à résoudre, en opposition avec les menées de l'Internationale, les redoutables problèmes qui surgissent aujourd'hui entre le capital et le salaire, les droits du riche et les droits du pauvre. De ces principes se déduisent sans effort les lois qui doivent présider à l'organisation de l'épargne, et qui font de ses diverses applications des œuvres de dévouement.

M. Conus, Rd prieur à Semsales, a traité la question du paupérisme. Le prolétariat est un des grands dangers de notre époque. Le pauvre ne puisant plus dans l'ordre surnaturel ses espérances et ses consolations, se jette dans les bras de l'Internationale, qui se sert du prolétariat pour bouleverser la société. Aujourd'hui que le suffrage universel met à la base des pouvoirs les majorités, il est impossible de mettre des limites à l'extension du paupérisme. Toutefois, cette considération, puisée dans l'intérêt de la conservation de l'ordre social, doit céder le pas à un motif plus puissant inspiré par la charité chrétienne. Se plaçant donc à ce point de vue, M. Conus distingue deux espèces de besoins à soulager: les besoins moraux et les besoins matériels. Maintenant que la loi fribourgeoise a substitué au principe de l'association légale celui de l'assistance libre, le *Pius-Verein* a une mission à remplir et doit s'en occuper sans retard; à cet effet, l'orateur propose la mise à l'étude des questions suivantes:

a) Ne serait-il pas opportun et même nécessaire de fonder, dans le district de la Veveyse, des institutions hospitalières?

b) Serait-il préférable de fonder un établissement unique, central, ou doit-on en fonder plusieurs?

c) Quels seraient les avantages et les inconvénients de l'un et de l'autre projet?

M. Liaudat, Alfred, a entretenu l'assemblée du but du *Pius-Verein*. Cette association a pour mission de défendre par tous les moyens les droits de notre sainte religion, les libertés de l'Eglise catholique; elle ne s'attache pas à une œuvre spéciale: elle embrasse toutes les bonnes œuvres, son but est de neutraliser autant que possible les effets des ennemis de l'Eglise, d'enrayer le mal et de travailler avec ardeur au triomphe du bien. M. Liaudat établit un ingénieux parallèle entre l'Internationale et le Pius-Verein. Ces deux associations diffèrent essentiellement quant au but et aux moyens. L'Internationale a pour but de détruire. Ses *moyens sont l'assassinat, l'incendie. La mission* du Pius-Verein est d'édifier, en extirpant les mauvais principes par l'affirmation de notre foi, un *je crois* dit avec conviction désarme l'incrédulité.

A l'énergie de nos convictions, nous devons joindre la prière; ici M. Liaudat recommande aux membres de ne jamais omettre le Pater, l'Ave et le Credo quotidiens, aux termes des Statuts de l'Association. Nous devons aussi défendre avec énergie les droits de l'Eglise dans l'éducation et l'instruction, la famille se complète dans l'école, celle-ci doit être chrétienne-catholique. A l'incendie de l'Internationale, nous devons opposer la flamme du zèle, du dévouement, pratiquer en un mot la charité chrétienne, incendier tous les produits de la mauvaise presse et les remplacer par des productions morales et religieuses.

L'Internationale pratique le pillage, le Pius-Verein doit soustraire à l'action de l'Internationale non des fonds, mais des victimes, en fondant des associations ouvrières et en y enrôlant le plus de monde possible. La réunion décide de mettre cette question à l'étude.

M. Comte, dans une improvisation chaleureuse, traite la question si importante de la presse. Ne pouvant donner qu'un résumé de ce remarquable discours, j'essaierai au moins d'y conserver la solidité de son argumentation.

Nos adversaires, dit-il, ont bien saisi l'importance de la presse, aussi se sont-ils promptement emparés de ce puissant levier, et la presse est actuellement leur plus redoutable machine de guerre. La presse est universelle; elle pénètre partout, ses produits se multiplient chaque jour, nous sommes inondés de feuilles quotidiennes, semi-quotidiennes et hebdomadaires de productions scientifiques, artistiques, littéraires ou fantaisistes, — l'activité et la célérité de la presse ont gagné en raison directe de la rapidité des nouvelles voies de communication, aussi amène-t-elle quelquefois sur le terrain en 24 heures ou deux fois 24 heures des populations tout entières, — la presse est durable, *verba volant, scripta manent*, ses effets peuvent se produire pendant un temps illimité, — la presse est subtile, elle inocule peu à peu ses idées, ses tendances, aussi est-il vrai de dire que la presse forme l'opinion publique. L'orateur établit ensuite un saisissant parallèle entre l'artillerie prussienne et la presse. Il a été constaté par les hommes expérimentés dans l'art militaire que l'artillerie a joué un rôle important et décisif dans la dernière guerre. Le grand art de la stratégie prussienne était de démonter l'artillerie française et d'inonder ensuite de ses projectiles les rangs ennemis; le grand art de l'armée prussienne consistait aussi à masser ses forces et à isoler celles de son adversaire; elle procédait par écrasement. La presse ennemie manœuvre exactement dans les mêmes conditions stratégiques; elle concentre tous ses efforts pour démonter la bonne presse et cherche à nous enserrer non dans un cercle de feu, mais dans un cercle de journaux, de brochures, de pamphlets, de carricatures, de productions de toute espèce. De notre côté, nous devons faire diminuer et chercher à éteindre les feux de la presse ennemie par les *désabonnements*, et fortifier la bonne presse par de nombreux abonnements.

(A suivre.)

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

France. — L'*Association générale d'Alsace-Lorraine* ayant posé à M. le ministre de la Justice plusieurs questions relatives aux habitants des pays annexés, a reçu les réponses suivantes :

1re *question.* — Un homme né en Alsace-Lorraine et inscrit sur l'état civil de ce pays, *mais* habitant la France depuis une ou plusieurs années, est-il obligé d'opter pour conserver la nationalité française.

Réponse. — Non, il n'a pas besoin d'opter.

Les habitants de la province cédée perdent leur nationalité uniquement parce qu'ils résident sur un territoire passé sous une domination étrangère et sont obligés de reconnaître un autre souverain.

Ils peuvent se soustraire à cette conséquence en se transportant sur le territoire conservé par leur patrie, à plus forte raison doivent-ils conserver leur nationalité quand ils n'ont jamais cessé de résider en France.

2e *question.* — Un Français, ni Alsacien, ni Lorrain, ayant habité l'Alsace ou la Lorraine avant l'annexion et l'habitant depuis, est-il obligé d'opter pour ne pas être Allemand?

Réponse. — Oui.

On ne peut distinguer les Français établis en Alsace-Lorraine, au moment de la cession, en Français-Alsaciens ou Lorrains et Français non Alsaciens ou Lorrains. La nationalité française est une. Les Français domiciliés en Alsace-Lorraine doivent donc être soumis tous aux mêmes conditions.

3e *question.* — L'option entraîne-t-elle l'obligation de quitter l'Alsace-Lorraine? Ou pourra-t-on y résider comme Français, c'est-à-dire au même titre que les Allemands en France, en élisant domicile en France pour les besoins de la cause?

Les conditions auxquelles la qualité de citoyen français pourra être conservée sont :

1° Faire une déclaration d'option devant l'autorité compétente;

2° Transporter son domicile en France;

3° S'y fixer.

Ces conditions accomplies, les Alsaciens-Lorrains pourront sans doute voyager dans les provinces annexées et même y séjourner. Ils sont autorisés à y conserver leurs immeubles. Cette autorisation implique celle de les visiter et même d'y résider pendant un temps plus ou moins long. La surveillance des étrangers est partout une question de police. Il est impossible de déterminer à l'avance comment cette surveillance sera exercée par les autorités allemandes.

4e *question.* — Peut-on opter en donnant sa procuration à un parent ou à un ami?

Réponse. — Oui.

— On écrit de Paris :

« MM. les Prussiens veulent bien emporter nos pendules et nos bijoux, mais ils sont bégueules et ne veulent pas avoir le courage de leur turpitude. Un singulier débat s'est élevé à cette occasion entre M. d'Arnim et M. de Rémusat. Le tableau des objets devenus propriété prussienne par ce procédé international s'élève, pour les départements envahis, à une somme de 264,000,000 fr. figurant sous la rubrique : *objets enlevés sans réquisition.* M d'Arnim a demandé une rectification ainsi conçue : « Pertes dues à l'action des deux armées belligérantes. » M. de Rémusat a refusé et l'avantage lui est resté. »

— Le typhus devenant de plus en plus terrible dans le nord de la France, ordre vient d'être donné de fermer les marchés et foires dans la plupart des arrondissements du Pas-de-Calais et dans toute la Somme.

On applique le maximum de la peine aux délinquants : 300 fr. d'amende à quiconque transporte sans certificat une bête à cornes d'un lieu à un autre; 500 fr. à qui l'a vendue, et 200 fr. à qui l'a achetée sans les constatations de provenance et de santé exigées.

Rome. — La *Correspondance de Genève* publie la lettre suivante adressée par le Révérend Père Beckx, préposé général de la Compagnie de Jésus, aux chefs de missions diplomatiques accrédités auprès du Saint-Siége :

« Monsieur le .....

» Les Supérieurs généraux et les Procureurs d'Ordres ont eu l'honneur d'adresser dernièrement à Votre Excellence, sous la date du 4 octobre, une supplique commune, afin de solliciter sa bienveillante intervention en faveur de leurs maisons de Rome, lesquelles, soit par leur fondation, soit par leur destination, existent évidemment pour le service général de l'Eglise catholique, et revêtent par là même un caractère universel, international.

» Aujourd'hui, Monsieur le ....., je me vois dans la nécessité de recourir encore à Votre Excellence pour appeler sa haute protection sur la maison particulière, dite de Saint-André du Quirinal, ou Noviciat de la Compagnie de Jésus, qu'un décret du gouvernement italien; daté du 9 août *(Gazette officielle)* ou 9 octobre (communication officielle au Supérieur), exproprie violemment, sous prétexte d'utilité publique.

» Cet établissement, comme ceux qui ont été recommandés par les Supérieurs religieux à l'honorable Corps diplomatique accrédité près le Saint-Siége, est manifestement placé sous la sauvegarde du droit international.

» Sa première fondation fut l'œuvre de Saint François de Borgia, en 1566. Après avoir plusieurs années auparavant, contribué puissamment, par de fortes sommes, à l'institution du Collége romain, qui devait être, dans l'intention de la Compagnie et d'après la volonté formelle des Souverains Pontifes, une grande et savante Université ouverte généralement à toutes les nations du monde catholique, le noble et saint fondateur conçut et exécuta le dessein d'établir à Rome, centre de la Catholicité, une maison générale de noviciat pour les candidats de notre Institut.

» Là devaient recevoir leur première éducation religieuse et apostolique d'abord les novices italiens, appelés de Dieu à consacrer leurs talents et leur vie, dans l'intérêt de l'Eglise entière et de la civilisation chrétienne. Je citerai, entre mille, Bellarmin, Pallavicino, Possevino, Ricci, Taparelli d'Azeglio, Pianciani, de Vico, etc.

» Là devaient aussi se former des novices venus de la France, de l'Espagne, de l'Autriche, de l'Allemagne, de la Pologne, de l'Angleterre, etc., pour aller ensuite se dévouer soit à leur propre patrie, soit à quelque autre nation chrétienne, soit aux missions étrangères. On sait que le noviciat romain a reçu les Stanislas Kostka, les Louis de Gonzague, les Casimir de Pologne, les Southwell, les Garnet, les Parsons, les Charles de Lorraine (Evêque de Verdun), les Schall, les Chateaubriand, les de Blacas..... et, plus récemment, l'un des héroïques martyrs de la Commune de Paris, courageux aumônier d'abord de l'armée française, le Père A. de Bengy.

» Enfin, depuis trois cents ans, les sujets élevés à Saint-André, Italiens ou étrangers à l'Italie, ont été constamment employés au service de l'Eglise catholique, dans les diverses contrées de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. Et à l'heure qu'il est, plus de 150 religieux sortis de la même école travaillent au bien général de la Religion et des peuples, en Autriche, en France, en Allemagne, en Pologne, en Angleterre, en Espagne, en Portugal, dans les missions du Brésil et de l'Amérique du Sud, au Mexique, aux Etats-Unis, au Canada, en Algérie, à Bourbon, à Maurice, à Madagascar, à Corfou, dans les îles de l'Archipel, en Syrie, à Bombay, au Maduré, à Calcutta, en Chine.

» Par ce simple aperçu, Monsieur le ....., Votre Excellence comprendra que l'expropriation violente, qui menace le couvent de Saint-André, blesse évidemment les droits internationaux les mieux marqués.

» Inutile d'ajouter qu'une telle expropriation blesse ouvertement les droits de propriété de la Compagnie de Jésus, droits de propriété, non pas de quelques religieux italiens seulement, mais d'un grand nombre de religieux de toute nationalité.

» Il y a d'autres droits qui sont également foulés aux pieds par le décret italien, mais dont je n'ai pas à entretenir Votre Excellence : ils relèvent d'une autorité plus haute que la mienne. Ce sont les droits sacrés du gouvernement spirituel du Saint-Père, comme aussi les droits nationaux de l'Amérique du Sud. Pie IX. par un décret du 29 mars 1867, a établi le séminaire *Pio latino Americano* dans le local qu'il occupe maintenant à Saint-André, et dont on voudrait l'expulser, au *mépris de la volonté du souverain Pontife.*

» Je ne puis clore cette lettre, Monsieur le ....., sans rappeler un souvenir qui devrait protéger contre l'invasion notre noviciat de Saint-André. — Charles-Emmanuel IV, volontairement descendu du trône, a honoré *de sa présence, sanctifié par ses vertus cette* maison religieuse; il a choisi dans cette église sa sépulture, dans laquelle il a voulu descendre revêtu de l'habit de la Compagnie de Jésus, dont il avait prononcé les vœux. Et ce serait au nom de son héritier et de son petit neveu qu'on viendrait troubler aujourd'hui la cendre de ce Prince, et chasser de ces lieux si chers et si vénérés la Compagnie de Jésus!

Je confie ces quelques réflexions à la sagesse et à la bienveillante équité de Votre Excellence, et dans l'espoir qu'elle daignera faire bon accueil à ma prière, j'ai l'honneur de me dire, Monsieur le ....., de Votre Excellence, le très-humble serviteur.

» PIERRE BECKX,
» *Préposé général*
de la Compagnie de Jésus. »

Rome, le 30 octobre 1871.

— Jeudi, 16 courant, M. Vincent Fabbri, ecclésiastique, sortait de chez lui pour se rendre à l'église, lorsqu'il fut insulté, souffleté et blessé à la tête par quelques libéraux *en haine de son caractère sacerdotal.*

La conversion forcée des titres de consolidé pontifical en rente italienne est entourée de tant de difficultés et exposée à tant de vexations, que bien des personnes préfèrent les garder en perdant les intérêts. Samedi dernier, à l'intendance des finances, la foule impatientée fit retentir le cri de *Vive Pie IX!* à la barbe des employés furieux.

Allemagne. — On écrit de Berlin, le 17 :

« La lettre par laquelle l'empereur Guillaume repousse les demandes des évêques de Prusse a produit une grande sensation en Allemagne, et notamment dans la presse allemande. Tandis que les organes libéraux accueillent avec une vive satisfaction cette nouvelle preuve de l'hostilité du gouvernement envers les catholiques romains, les organes cléricaux ne dissimulent pas le ressentiment que ce document leur inspire. Nous ne citerons que les lignes suivantes de la *Germania :*

« Sachez-le, vous puissants de la terre, pas » un iota ne sera changé à l'infaillibilité offi- » cielle du Pape, même dans le cas où tous » les gouvernements du monde s'y opposer- » raient; ce qu'il importe de changer, bon » gré, mal gré, c'est la forme des gouverne- » ments. »

» En Bavière, le mouvement catholique ne perd nullement de son intensité. Le gouvernement y soutient ostensiblement les prêtres excommuniés par les évêques. Le *Vaterland* de Munich, indigné de cette attitude du gouvernement, s'écrie aujourd'hui :

« En temps opportun, les évêques s'adres- » seront au peuple catholique de Bavière, et » publieront un manifeste dont l'influence et » les résultats frapperont le gouvernement » de stupeur et d'étonnement. »

« Dans le grand-duché de Bade, l'évêque Kubeck, qui gère provisoirement l'archevêché de Fribourg, a publié un manifeste en faveur des Jésuites, *persécutés par un parti puissant et despotique.* »

Autriche. — Tous les journaux de Vienne s'accordent à dire que c'est la question gallicienne qui a fait échouer la mission du baron de Kellersperg, qui se serait refusé à présenter au Reichsrath la résolution de la Diète de Lemberg, ou tout au moins le drojet de loi du comte de Hohenwart, assurant aux Polonais des garanties considérables d'autonomie.

La *presse viennoise dévouée à l'Allemagne se montre très-irritée de la direction que paraît* prendre la politique, et elle commence à attaquer le comte Andrassy, qui déjà, dit-elle, exerce son influence « dans un sens tout à fait contraire aux vœux des Allemands-Autrichiens.

Le baron de Kellersperg s'est retiré dans ses terres.

FAITS DIVERS.

Le Conseil d'Etat de Genève vient d'adresser, au gouvernement vaudois, une lettre pour le remercier de l'appui qu'il lui a prêté à l'occasion de l'incendie du 13, au moment où l'on éprouvait de sérieuses craintes pour toute la partie située sur la rive gauche du fleuve. Entre toutes les preuves de vive sympathie qui se sont manifestées à cette occasion, le Conseil d'Etat de Genève place en première ligne celles du gouvernement vaudois.

» Vous avez délégué auprès de nous, dit cet office, un de vos honorables membres pour s'enquérir de nos besoins, et vous étiez prêts à envoyer de nouveaux secours à notre ville menacée, si nous avions été appelés à *une plus cruelle épreuve. Ce sont là de ces* actes dont le souvenir se grave profondément dans le cœur d'une population et qui créent envers les bienfaiteurs une dette dont on ne peut que bien difficilement s'acquitter.

» Soyez l'interprète de notre reconnaissance auprès de toutes celles de vos communes qui sont venues à nous dans ce pressant besoin; exprimez-leur à toutes; et particulièrement à la municipalité de Lausanne, nos sentiments de profonde gratitude et d'inaltérable dévouement. »

DERNIÈRES NOUVELLES.

CONSEIL FÉDÉRAL.

Berne, le 24 novembre.

Le nouvel inspecteur d'infanterie pour le canton de Vaud et secrétaire du département militaire fédéral s'appelle Feiss et non Teiss, comme vous l'avez imprimé.

C'est peut-être à cause de l'opposition des Vaudois *contre la centralisation militaire* que le conseil fédéral a envoyé un secrétaire du département militaire comme inspecteur de l'infanterie dans le canton de Vaud.

Nouvelles souscriptions pour les inondés, fr. 4,918»07.

M. Villeneuve, qui n'était que chargé d'affaires du Brésil a obtenu le titre de ministre plénipotentiaire près la Confédération.

M. Keller (Thurgovie), a été nommé consul suisse à Pesth.

CONSEIL NATIONAL, 24 *novembre.*

Après deux heures de discussions entre MM. Zungger, (de Zurich), Battaglini, (du Tessin), Kaiser, (de Soleure), qui ont combattu *le projet d'impôt sur le tabac*, et MM. Zyro, (Berne), Keller, (Zurich) et Hungerbühler, (St-Gall), en faveur de cet impôt, le Conseil national a adopté en votation éventuelle une proposition de M. Wulliemoz, de Payerne.

Ensuite, à la votation définitive, toutes les propositions tendant à donner à la Confédération le droit d'introduire un impôt sur le tabac ont été rejetées par 64 voix contre 42.

La discussion s'est portée sur l'art. 41, relatif au libre établissement.

Le conseil fédéral recommande par circulaire aux gouvernements cantonaux l'exposition internationale qui aura lieu à Lyon dans le courant de l'année 1872. Il fait valoir l'importance de cette exposition et les relations de bon voisinage qui existent de longue date entre cette ville et la Suisse.

Le conseil fédéral décide :

1° De publier la lettre d'invitation et les parties les plus intéressantes du règlement de cette exposition.

2° D'inviter le gouvernement de Genève, d'intervenir auprès de la Chambre de commerce de ce canton, afin qu'elle se charge de servir d'intermédiaire pour les exposants suisse.

3° De libérer les objets envoyés à l'exposition de tous droits, tant à la sortie qu'au retour.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES.

(Service spécial.)

MADRID, 23 novembre.

M. Bonifacio de Blas est nommé ministre des affaires étrangères dans le nouveau cabinet.

ROME, 22 novembre.

L'*Opinione* blâme le consul de France à Civita-Vecchia d'avoir voulu intervenir en faveur de l'école des Frères de la Doctrine chrétienne, sous prétexte que les frères étaient Français, et que leur école était fréquentée par les mousses du bâtiment français l'*Orénoque.*

L'*Opinione* espère que le gouvernement français prendra des mesures pour que des différends de ce genre ne se renouvellent plus.

BOURSE DE GENÈVE

par dépêche télégraphique.

	23 nov.	24 nov.
4 1/2 0/0 Fédéral	102 50	....
6 0/0 Etats-Unis	526 25	526 25
5 0/0 Italien	64 50	64 75
Banque fédérale	....	510 —
Crédit lyonnais	675 —	675 —
Crédit suisse	....	....
Central suisse	630 —	628 75
Ouest suisse	251 25	258 —
Oblig. lombardes	246 25	....
— Méridionales	....	190 —
— Romaines	180 —	179 50
— Domaniales	469 —	....
— Tabacs italiens	475 —	475 —
Bons Meridionaux	....	478 75
Oblig. Ouest suisse	....	437 50
— ville de Florence	210 —	....
— ville de Naples Nelles	132 50	132 75

P. GROSSET, secrétaire de la Bourse

LE LIBÉRALISME

PAR LE PÈRE HILAIRE. (*)

—

Jamais encore l'illustre théologien ne s'est élevé si haut dans ses publications sur les questions sociales. Son portrait du libéral est tracé de main de maître : « Les Livres Saints » nous parlent d'*un homme extraordinaire*, » dont la vie représente l'humanité, tantôt » libre et tantôt asservie. Cet homme est » Samson. On le livre aux ennemis de la pa- » *trie; mais, à l'approche des* Philistins, l'Es- » prit du Seigneur fond sur lui : les liens qui » retenaient ses mains captives sont brisés : » *il est libre, il triomphe*, et les idolâtres » tombent en foule sous ses coups. Plus tard, » le même Samson, n'étant lié par personne, » s'enchaîne lui-même aux pieds d'une femme. » L'Esprit l'avait délivré; mais la chair le » captive, le trahit, le livre sans défense, et il » va gémir dans un cachot obscur. Les Phi- » listins lui arrachent les yeux, et lui font » tourner la meule, à la place d'un esclave » ou d'un vil animal. »

Tels sont bien les pauvres *libéraux* séduits par la *loge* ou les *traîtres sourires*. Brillantes étoiles, ils apparaissent sur la scène du monde, parés de de tous les dons du ciel, mais bientôt il faut les pleurer. A chaque chûte, le cœur compatissant s'unit aux larmes de Rachel qui ne peut pas se consoler « *parce que ses enfants ne sont plus;* » à chaque victime, on se révolte en voyant Hercule aux pieds d'Omphale.

Le Père Hilaire nous révèle ainsi le secret de ces haines de l'hérésie et de la révolution contre le célibat et contre la chasteté, puis il continue en ces termes dans son admirable prologue :

« Telle est l'humanité. Il y a successivement deux hommes en nous : celui que l'esprit de Dieu rend à la liberté; celui que l'esprit de la chair ramène dans la servitude.... C'est-à-dire, dans un langage philosophique et voilé, deux choses sont en présence, et il faut choisir ou la *liberté* ou le *libéralisme*. »

Depuis la première page jusqu'à la dernière, règne un ordre parfait et cette clarté qui est le signe des œuvres bien pensées; on peut le voir par les titres :

I. *Nature du Libéralisme et de la Liberté.*
II. *Développements du Libéralisme et de la Liberté dans leur lutte de tous les siècles.*
III. *Le Libéralisme moderne jugé selon les effets qu'il produit.*
IV. *Conclusions pratiques, par rapport aux circonstances qui nous entourent.*

Ce dernier chapitre était des plus difficiles à traiter; aussi, la distinction établie, l'écrivain goûte le bon sens de Lafontaine, qui termine sa fable sur *les loups et les brebis* par cette conclusion :

Qu'il faut faire aux méchants guerre continuelle.]
La paix est fort bonne de soi.
J'en conviens : mais de quoi sert-elle
Avec des ennemis sans foi.

Une autre distinction entre le *libre arbitre*, la *liberté*, et le *libéralisme*, choses très-différentes, ramène la paix et la concorde là où, jusqu'ici, régnait la confusion.

«..... Le *libéralisme* naquit après toutes les œuvres de Dieu, après le *libre arbitre*, après la *liberté* : car le libéralisme n'est pas de Dieu, mais de la créature. Et cependant il eut naissance au Ciel. Conçu dans l'esprit de Lucifer, il vint au monde avec cette parole : *Non serviam*, je ne servirai point, je n'obéirai point. *Similis ero Altissimo* (Isaïe, XIV : 14) »

Les Pères de l'Eglise sont les sources de la doctrine et par d'heureuses citations historiques, le lecteur quitte le domaine de la grâce pour savoir comment pensaient les grands hommes de l'anquité :

« Pythagore n'appelait *libre* que celui qui règne sur lui-même, et Tacite déclare que le nom de liberté est faussement usurpé par des républicains qui, en secret, se livrent à la débauche, et, en public, à la sédition. » A New-York, le Conseil municipal était accusé, l'an dernier, pièces et registres en mains, de vols (*nommés par les libéraux : dilapidations!*) qui se montaient à des centaines de millions.

« Enfin, avec saint Bernard et saint Augustin, on discerne trois libertés : celle de la *Nature*, celle de la *Grâce* et celle de la *Gloire*. »

Suivent les développements.

(A suivre.)

(*) Brochure de 42 pages, éditée par MM. *Hæsler et Comp.*; *en vente*, 80 centimes, dans les principales librairies de la Suisse française, — à Fribourg, chez M. Borel et chez Mme Meyll.

Mercuriales.

PARIS, 23 Novembre :

Huile de Colza,	Novembre	fr. 118. —
	Janvier-Avril	» 118. —
3/6	Novembre	» 57. —
3/6	Nov.-Déc.	» 55. 50
Farines		» 88. —

BERLIN, *23 Novembre :*

Seigle, Novembre		Thlr. 63.1/2
Huile de Colza,	Novembre	» 28.2/3
	Avril-Mai	» 28.2/3
3/6	Novembre	» 23
3/6	Avril-Mai	» 22. 19

PESTH, *23 Novembre :*

Froment, livre 83		6. 35—45
	livre 87	» 7. 15—20
Seigle,		» 3. 85—90

M. SOUSSENS ÉDITEUR.

ANNONCES

Die

deutschen Pilger

vor dem

HEILIGEN VATER PIUS IX

an seinem Papst-Jubilæum

16 Juni 1871.

ERINNERUNG FUR DIE THEILNEHMER.

Afin de procurer aux pèlerins allemands un souvenir de leur présence le jour de fête de son Jubilé, Sa Sainteté a eu la grâce de faire tirer la photographie de Sa Très-haute Personne. C'est depuis l'année 1865 la seule nouvelle photographie du Pape. Sa Sainteté a consenti à laisser reproduire dans la suite de nouveaux exemplaires outre ceux destinés aux pèlerins. Le produit sera destiné à la fondation d'un hôpital catholique allemand à Rome. Un comité est chargé de prendre en mains cette entreprise et de confier la vente à la librairie Spithöver à Rome, où l'on peut obtenir par l'intermédiaire de chaque librairie les photographies mentionnées aux prix suivants :

Carte de visite	Fr. 1
Carte de cabinet avec fac-simile de Sa Sainteté	» 3
Grande reproduction	» 6
Très-grande reproduction . .	» 8

Il y a des exemplaires de photographies pour les pèlerins avec la petite brochure, au prix de 2 fr.

On s'adresse pour ceux-ci au Président central des Associations catholiques de l'Allemagne.

Vie merveilleuse

du Bienheureux

NICOLAS DE FLUE

MODÈLE DU CHRÉTIEN

DANS TOUTES LES OCCASIONS DE LA VIE

traduite et complétée

d'après le procès authentique de canonisation,

par le R. P. C. BOVET,

Gardien des Mineurs Conv.

BRUXELLES,

Chez A. Vromant, édit., 3, rue de la Chapelle.

Librairie catholique et papeterie

J. RENARD, à Carouge (Genève).

Le Grand Pape et le Grand Roi,

ou *Dernier Mot des Prophéties*, 75 c.

Almanach des Amis de l'Eglise

persécutée à Rome et en France, par l'abbé Ricard, 40 c.

A la même librairie l'on se charge de la *réparation, confection et fournitures* de tous genres d'ornements sacerdotaux et bannières.

Emigration pour New-York, Rio-Janeiro, Buenos-Ayres et pour toute autre destination.

S'adresser à Rod. LEMP, agent à Neuchâtel.

Archives de la Société d'Histoire du canton de Fribourg

TOME III, LIVRAISON 1re. 1 VOL. IN-8°, 228 PAGES

PRIX : 2 FR. 50.

Cette livraison contient une **Notice historique sur la ville de Bulle,** *suivie de documents*, par l'abbé J. Gremaud. — Il a été fait un tirage à part de la *Notice*, sans les documents, au prix de **1** fr.

En vente : à Fribourg, chez Mme Meyll, libraire, et à la Bibliothèque cantonale, où se trouve le dépôt des publications de la Société *(Archives et Recueil diplomatique)*;
à Bulle, chez M. Baudère.

Calorifères système irlandais

A COMBUSTION LENTE.

Première fabrique établie en Suisse.

Nous garantissons nos appareils comme étant de la même construction (solidité, forme, dessin, force, économie, sûreté, durée, etc.), que ceux qui viennent d'Irlande et nous les facturons **15 pour cent** meilleur marché que ceux des dépositaires à Genève.

Prompte expédition.

Acceptable après *un mois* d'essai.

Prospectus et renseignements franco sur demande.

QUEL SERA LE

DRAPEAU DE LA FRANCE?

PRIX : 50 centimes.

Se vend à l'imprimerie de Ph. Hæssler, rue des Alpes, 13, à Fribourg.

VIENT DE PARAITRE

Vade-Mecum

POUR LES SUISSES CATHOLIQUES

OU

GUIDE

à l'occasion de la Révision de la Constitution fédérale,

PAR UN AMI DU PEUPLE.

Prix ; 1 fr. la douzaine.

S'adresser franco chez Hæssler, éditeur, au bureau de la Liberté *et de l'*Ami du Peuple, *à Fribourg; chez Baudère, à Bulle; Gürtler, à Porrentruy; Eschmann, à Délémont; Grosset et Trembley, à Genève.*

REVUE

DE LA SUISSE CATHOLIQUE

RECUEIL PÉRIODIQUE

LITTERAIRE, HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE ET RELIGIEUX.

La troisième année a commencé le 1er novembre. — Prix d'un abonnement pour un an : en Suisse, **7** fr.; pour l'étranger, **9** fr.

Sommaire du no 1. — I. A nos Lecteurs. — II. Frédéric Ozanam. *Etude biographique et morale* (suite et fin), par Ch. Huit. — III. M. Fournier, *ou le dernier Avoyer de Fribourg.* — IV. Des Associations catholiques. — V. Un Mot au sujet de la presse catholique. — VI. Poésie. *Le Perroquet et la Colombe*, par Ig. Baron. — VII. Revue du mois, par H. Thorin. — VIII. Bibliographie.

On peut s'abonner au bureau de l'imprimerie, rue de Romont, 67, à Fribourg.

L'ALMANACH CATHOLIQUE

de la Suisse française

vient de paraître. Le dépôt est chez Mme MEYLL, libraire, à Fribourg.

Bulletin de l'Association suisse de Pie IX.

Un numéro paraît chaque mois. — Prix pour un an : **60** centimes pour la Suisse.

On s'abonne à Fribourg chez M. HÆSLER, éditeur, rue des Alpes.

Nous prions MM. les Présidents des sections de notre Association :

1° De bien vouloir recueillir l'argent de tous les abonnés au *Bulletin* et d'envoyer *franco* le montant de ces abonnements à M. Helffer, caissier de la Commission française, d'ici au 15 novembre. Passé ce terme, nous prendrons rembours par la poste pour tous les retardataires.

2° Que MM. les Présidents qui n'ont pas encore adressé la liste des membres de leur section nous envoient donc sans retard cette liste, absolument nécessaire.

A partir de ce jour, tout ce qui concerne la rédaction doit être envoyé directement *à la Réduction du Bulletin de l'Association suisse de Pie IX, à Fribourg.* La Rédaction se charge aussi de recevoir les demandes d'abonnements, des renseignements, les communications diverses, etc., etc., en un mot, tout ce qui intéresse *l'Association suisse de Pie IX.*

FRIBOURG. — Imprimerie rue de Romont, 67.